

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 346

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Roy

à l'amendement n° 11 de M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et d'innovation industrielle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet ajout précise que l'accord stratégique doit non seulement garantir l'emploi et l'investissement, mais aussi soutenir l'innovation industrielle, indispensable à la compétitivité et à l'avenir du secteur sidérurgique en France.